



Noirmoutier
en-l'île

- Demande initiale Prolongation
 Déposée par mail déposée en mairie Date :

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

**A déposer au moins 10 jours avant la date de début d'occupation du DP
soit au service urbanisme soit par mail : urbanisme@ville-noirmoutier.fr**

Formulaire téléchargeable sur le site internet de la ville de Noirmoutier-en-l'île : <https://www.ville-noirmoutier.fr/faire-une-demande-doccupation-du-domaine-public/>

Le présent formulaire ne vaut pas accord d'occupation du domaine public.

Après instruction de votre demande, l'autorisation vous sera délivrée, par mail, sous la forme d'un arrêté, qui devra être affiché en permanence, afin de faciliter les contrôles effectués par les services de la ville.

Toute demande incomplète ou tardive ne sera pas traitée.

Toute occupation du DP sans autorisation préalable sera soumise à redevance et fera l'objet de sanctions.

1 - DEMANDEUR

Particulier

Société / entreprise

NOM :

Dénomination :

Prénom :

N° SIRET :

Adresse :

CP : VILLE :

☎ : 📠 : @

2 - ADRESSE DU DEMENAGEMENT

➤ N°rueRéf cadastrale.....

(MERCI DE FOURNIR UN PLAN INDIQUANT L'OCCUPATION DEMANDÉE)

3 - OBJET DE LA DEMANDE

◆ **NATURE DE LA DEMANDE** : Pour le compte de :

Emménagement

Déménagement

◆ **INSTALLATION SUR LE DOMAINE PUBLIC** :

Sur chaussée : Sur une place de stationnement existante Autre :

Sur trottoir : Orientation des piétons : Sur trottoir opposé aux travaux

Stationnement véhicule(s) : Type :Matricule.....

➤ Si oui, veuillez préciser le nombre d'emplacements à réserver :

◆ **INCIDENCES SUR LA CIRCULATION** : Oui Non

➤ Si oui, veuillez préciser :

Chaussée rétrécie **Circulation alternée** : Par feux tricolores Manuellement

Rue barrée avec circulation interdite (sauf pour les engins de l'entreprise)

Autre :

4- MODALITES DE L'OPERATION

Date de début : / / Date de fin : / /

Samedi et dimanche compris

Samedi et dimanche non compris

Surface totale occupée (L longueur x l largeur) : L :m l : m Surface :m²

Visa de l'agent de l'ASVP	
Visa du demandeur	

5- ASTREINTES

En dehors des horaires de fonctionnement du chantier, il est nécessaire de fournir les coordonnées d'une personne joignable en cas d'urgence :

NOM et prénom :  :

6- PRESCRIPTIONS

Le demandeur s'engage à avertir l'ASVP à la date effective du début et de la fin de l'occupation du domaine public communal : 02 51 35 99 78 ou 07 84 30 32 71 / asvp@ville-noirmoutier.fr

- Le demandeur s'engage à assurer, de jour comme de nuit, la signalisation réglementaire et son maintien pendant toute la durée de l'occupation du domaine public. A défaut, la responsabilité du pétitionnaire sera engagée en cas d'accident.
- Avant le démarrage des travaux, un constat de l'état du domaine public sera réalisé conjointement par les services municipaux et le pétitionnaire, à la demande du pétitionnaire.
- Toute dégradation du domaine public sera réparée aux frais du demandeur.

Fait à Noirmoutier-en-l'île, le.....

« Lu et approuvé » *Nom prénom et signature du demandeur*

Mairie de Noirmoutier-en-l'île

Service Urbanisme

Place de l'Hôtel de Ville

85330 NOIRMOUTIER-EN-L'ILE

Tél. : 02.51.35.99.95

Fax : 02.51.39.55.75

e-mail : urbanisme@ville-noirmoutier.fr

Site Internet : www.ville-noirmoutier.fr